

DATE DE CONVOCATION
06/11/2025

DATE D'AFFICHAGE
06/11/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
25
PRÉSENTS
19
VOTANTS
22

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 novembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Edith LE ROUX

Absentes

Mme Isabelle PIERRE
Mme Agathe PETRIGNANI

Secrétaire de séance : Mme Monique BOBLIN

Délibération n° 25.11.17/02

**Objet / Approbation de plusieurs avenants avec les entreprises dans le cadre de la réhabilitation
de l'ancienne école Pasteur en la médiathèque – pôle culturel Les Mains d'or**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'approuver plusieurs avenants avec les entreprises assurant la réhabilitation de l'ancienne école Pasteur en la médiathèque – pôle culturel Les Mains d'or, et ce afin de permettre la poursuite de ce projet, ainsi que sa bonne exécution.

Il précise que ces avenants portent principalement sur la modification de la contenance de certains travaux dont notamment :

- Lot 6 : plâtrerie sèche : 2 017.20 € HT soit 2 420.64 € TTC
- Lot 9 : peinture : 2 650 € HT soit 3 180 € TTC
- Lot 10 : plomberie – chauffage : - 9 907.10 € HT soit - 11 888.52 € TTC
- Lot 12 : VRD : 4 346 € HT soit 5 215.20 € TTC
- Lot 13 : aménagements paysagers et mobilier urbain : - 4 541.04 € HT soit - 5 449.25 € TTC

Monsieur le Maire présente ensuite la liste des avenants à approuver, synthétisée dans le tableau mis en évidence en annexe de la présente délibération, et indique que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie ce jour en vue de statuer sur ces propositions, comme l'exige le Code de la Commande Publique dès lors qu'un avenant excède 5 % du montant du marché initial.

La CAO a approuvé la signature des 5 avenants objet de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R2194-1 et suivants relatifs aux modifications des marchés en cours d'exécution ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter certaines modifications aux conditions initiales des marchés / lots mis en évidence ci-avant pour tenir compte notamment de prestations supplémentaires non prévues initialement, mais également de contraintes techniques rencontrées en cours d'exécution ;

CONSIDÉRANT que les avenants proposés ne bouleversent pas l'économie générale des marchés et restent conformes aux prescriptions du Code de la Commande Publique ;

CONSIDÉRANT que la signature de ces avenants nécessite l'approbation du Conseil municipal ;

APPROUVE les avenants ci-avant mentionnés ;

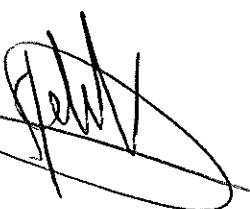
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Monique BOBLIN



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20251117-251117-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2025